

Que faire des anciens pesticides et de leurs emballages?

Vous avez un beau jardin d'agrément que vous entretenez avec amour et peut-être même un potager pour le plus grand bonheur de votre famille et de vos proches qui s'en régaleront. Vous utilisiez autrefois, et peut-être encore aujourd'hui, des pesticides, notamment des produits phytopharmaceutiques tels que les insecticides, herbicides, etc. C'est le moment d'adopter une attitude responsable, et de faire le grand ménage de votre armoire phyto !

Un petit coup d'œil sur les chiffres : la répartition des usages de produits phytopharmaceutiques en Wallonie montre que 21% de ceux-ci sont consacrés aux domaines privés (Tableau de bord de l'environnement wallon, 2010). Les jardiniers amateurs bien qu'utilisateurs ponctuels sont, de par leur nombre, de grands consommateurs de produits phytopharmaceutiques à l'échelle nationale. De plus, la nature de certaines surfaces traitées (peu ou pas perméables) et parfois le manque de connaissances peuvent porter atteinte à la santé de l'applicateur de produits, de son entourage (enfants et animaux), des consommateurs ou de l'environnement.

Dès le mois d'août 2012, la scission des agrégations pour les produits phytopharmaceutiques aura pour objet de mettre à disposition des jardiniers amateurs des produits qui leur seront spécifiquement destinés et dont les emballages leur garantiront des conditions d'exposition minimale, tant pour eux, que pour l'environnement (Arrêté royal du 10/01/2010 modifiant l'Arrêté royal du 28 février 1994). Les produits phytopharmaceutiques en vente libre seront donc adaptés à un usage destiné au jardinier amateur. Finis les calculs de dose compliqués et les grands bidons de produits dont on ne voit jamais la fin ! Désormais, les emballages de produits contiendront de quoi traiter au maximum une surface de 5 ares et seront munis d'un système de fermeture sécurisé. Les produits seront prêts à l'emploi, certains sous forme de spray. Les produits solides seront vendus dans un emballage refermable afin d'éviter toute perte de contenu. Quant aux produits destinés à un usage professionnel, ils ne pourront être vendus qu'aux personnes disposant d'une licence d'utilisation appelée « phytolice », c'est-à-dire, ayant fait preuve des connaissances nécessaires aux conditions d'utilisation et de manipulation de ces produits.

Le début du printemps est l'occasion de démarrer cette nouvelle saison au jardin avec des moyens de lutte plus adaptés et plus sûrs pour le jardinier amateur, pour son entourage, et pour l'environnement. A cette occasion aura lieu :

Une collecte des anciens pesticides et de leurs emballages

Quand ? En mars 2012*

Pour qui ? Les utilisateurs non professionnels

Où ? Dans les parcs à conteneurs de Wallonie

Info : www.environnement.wallonie.be/pesticide

* Ils sont cependant acceptés durant toute l'année dans les parcs à conteneurs

Afin d'inciter le plus grand nombre d'entre vous à adopter une attitude responsable, un sac réutilisable soulignant l'importance de ce geste pour l'environnement, sera distribué* dans les parcs à conteneurs durant la journée du samedi 24 mars 2012.

Alors, à l'avenir, aidez-nous à véhiculer ce message, et n'hésitez pas à utiliser et à arborer ce sac pratique et sympa en toutes circonstances (courses, etc.).

Le Comité régional PHYTO, avec le soutien de la Wallonie, et en partenariat avec les intercommunales wallonnes de gestion des déchets (CoPIDEC) et Adalia.

* Jusqu'à épuisement du stock

